

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31314**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien d'atelier en horlogerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'horlogerie - Fédération de l'horlogerie	Délégué Général

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3152 - Horlogerie

#### Code(s) NSF :

251 Mécanique générale et de précision, usinage

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien d'atelier en horlogerie exerce ses fonctions en atelier de service après-vente et intervient exclusivement sur des :

- montres mécaniques simples ou automatiques,
- montres électroniques,

Son emploi s'articule autour de quatre activités :

- Réalisation du diagnostic d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- Révision, réparation, réglage et habillage d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- Organisation de l'intervention
- Relation client

Les capacités attestées relèvent des blocs de compétences suivant :

- réaliser le diagnostic d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- réviser, réparer, régler et procéder à l'habillage d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- organiser l'intervention
- assurer la relation client

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Atelier de service après-vente d'une marque horlogère, station technique multi-marques, boutique d'horlogerie-bijouterie, manufacture horlogère

Horloger, Horloger réparateur, Horloger rhabilleur, Technicien d'atelier en horlogerie

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

B1604 : Réparation - montage en systèmes horlogers

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 4 blocs de compétences correspondant aux activités et capacités attestées décrites plus haut :

- réaliser le diagnostic d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- réviser, réparer, régler et habiller une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- organiser l'intervention
- assurer la relation client

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la formation :

- épreuves pratiques sur des montres mécaniques simples, ou automatiques, ou électroniques
- études de cas à partir de relevés de données et de supports fournis relatifs à des montres présentant un dysfonctionnement- observation en situation professionnelle reconstituée
- jeux de rôle (simulations de situations relatives à la relation client),
- épreuves pratiques orales

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la VAE :

- un dossier de recevabilité rempli par le candidat
- un dossier déclaratif rempli par le candidat, éventuellement accompagné de documents techniques,
- un repérage des compétences et un positionnement du candidat par un jury évaluateur habilité par la CPNEFP, basé sur le descriptif de l'expérience du candidat et de ses activités professionnelles en lien avec le CQP
- une évaluation du candidat à partir des outils et critères d'évaluation conçus par la CPNEFP : mises en situation professionnelle ; entretien technique.

A l'issue des évaluations, le CQP est délivré si l'ensemble des blocs de compétences est acquis. Dans le cadre d'une validation partielle, l'organisme certificateur délivre au candidat un certificat attestant la réussite au(x) bloc(s) de compétences validé(s).

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31314 - Organiser l'intervention	<p><b>Descriptif des compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer le matériel et l'outillage adéquates à chaque intervention</li> <li>- Respecter les procédures de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement</li> <li>- Gérer les fournitures nécessaires à son activité</li> <li>- Renseigner la fiche de suivi</li> <li>- Respecter les coûts et les délais d'intervention envisagés</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Epreuve de mise en situation professionnelle</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31314 - Assurer la relation client	<p><b>Descriptif des compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir le client</li> <li>- Identifier les besoins du client</li> <li>- Réceptionner la montre</li> <li>- Réaliser un pré-diagnostic</li> <li>- Restituer la montre au client</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Observation en situation professionnelle reconstituée / Jeux de rôle (simulation de situations relatives à la relation client)</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31314 - Réaliser le diagnostic d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique	<p><b>Descriptif des compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender les éléments du pré-diagnostic et de l'ordre de réparation</li> <li>- Rassembler les informations techniques et les données fabricant nécessaires à l'intervention sur la montre</li> <li>- Préparer la montre pour la réalisation du diagnostic</li> <li>- Mesurer et contrôler les caractéristiques mécaniques, électroniques et fonctionnelles de la montre</li> <li>- Interpréter les résultats des contrôles réalisés</li> <li>- Identifier l'origine du (des) dysfonctionnement(s)</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Épreuve pratique sur une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique, présentant un (des) dysfonctionnement(s) Étude de cas à partir de relevés de données et de supports fournis relatifs à une montre présentant un dysfonctionnement</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31314 - Réviser, réparer, régler et procéder à l'habillage d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique	<p><b>Descriptif des compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démonter et contrôler l'état du mouvement et des composants</li> <li>- Corriger les défauts de fonctionnement d'une montre mécanique simple ou automatique, électronique,</li> <li>- Remonter un mouvement mécanique simple ou automatique, électronique</li> <li>- Régler une montre mécanique simple ou automatique, électronique,</li> <li>- Emboîter le mouvement</li> <li>- Contrôler le produit réparé</li> <li>- Remédier aux problèmes esthétiques</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Épreuve pratique sur une montre mécanique simple ou automatique ou électronique présentant un (des) dysfonctionnement(s)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un jury d'épreuve, habilité par la CPNEFP, composé ainsi : au minimum deux professionnels, ayant des compétences en lien avec le CQP visé deux formateurs du centre de formation agréé par la branche deux membres de la CPNEFP, un par collège, pouvant faire partie de droit du jury. Le jury paritaire final composé a minima de 4 membres issus de la CPNEFP
En contrat de professionnalisation	X		Un jury d'épreuve, habilité par la CPNEFP, composé ainsi : au minimum deux professionnels, ayant des compétences en lien avec le CQP visé deux formateurs du centre de formation agréé par la branche deux membres de la CPNEFP, un par collège, pouvant faire partie de droit du jury. Le jury paritaire final composé a minima de 4 membres issus de la CPNEFP
Par candidature individuelle	X		Un jury d'épreuve, habilité par la CPNEFP, composé ainsi : au minimum deux professionnels, ayant des compétences en lien avec le CQP visé deux formateurs du centre de formation agréé par la branche deux membres de la CPNEFP, un par collège, pouvant faire partie de droit du jury. Le jury paritaire final composé a minima de 4 membres issus de la CPNEFP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		Un jury d'épreuve, habilité par la CPNEFP, composé ainsi : au minimum deux professionnels, ayant des compétences en lien avec le CQP visé deux formateurs du centre de formation agréé par la branche deux membres de la CPNEFP, un par collège, pouvant faire partie de droit du jury. Le jury paritaire final composé a minima de 4 membres issus de la CPNEFP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Technicien d'atelier en horlogerie » avec effet du 07 août 2018, jusqu'au 07 août 2023.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

### Autres sources d'information :

<http://www.fh.asso.fr>

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

### Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'horlogerie - Fédération de l'horlogerie : Île-de-France - Paris ( 75) []

CPNE de l'Horlogerie - Fédération de l'Horlogerie

26 rue du Renard

75004 Paris

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole d'Horlogerie Charles Edouard Guillaume / Fougères (35)

Lycée professionnel Jean Jaurès / Rennes (35)

AFPA

### Historique de la certification :

Accord du 02 décembre 2016 relatif à la modernisation et à la mise en oeuvre des CQP dans la branche de l'Horlogerie adopté par la CPNEFP de l'Horlogerie